




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-30646-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.508**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gérard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



09.04

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 23/09/13

RAPPORTEUR : Mme Martine FENESTRAZ

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la politique d'échanges privilégiés et de relations internationales souhaitée par la Ville d'Aix-en-Provence, il y a lieu de soutenir par des subventions, des associations œuvrant dans le domaine des échanges internationaux et du développement touristique.

Au titre de l'exercice 2013, je vous propose d'encourager la structure suivante, porteuse d'un projet intéressant:

LA JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DU PAYS D'AIX EN PROVENCE

Cette organisation est un mouvement de jeunes citoyens entrepreneurs convaincus de leur responsabilité d'action dans la communauté locale.

Travaillant en réseau tant au plan local, national qu'international, la structure ambitionne de promouvoir le territoire, son dynamisme et ses richesses.

Des initiatives sont développées sur le plan social, culturel et économique.

C'est ainsi qu'au titre de 2013, l'Association sollicite la Ville pour une subvention exceptionnelle afin de soutenir son action dans le cadre du projet « Rio 2013 ».

Il s'agit de participer au congrès mondial des Jeunes Chambres Économiques, début novembre prochain, en promouvant le territoire (stand), en développant la formation des acteurs et en confortant le réseau international de l'association.

La logique de mise en réseau, d'échanges d'expériences et de structuration de secteurs et de filières correspond pleinement à la politique de relations internationales et de développement touristique, que conduit la Ville d'Aix-en-Provence.

Association	Subvention exceptionnelle 2011	Subvention exceptionnelle 2012	Proposition de subvention exceptionnelle 2013
Jeune Chambre Économique du Pays d'Aix en Provence	0 €	0 €	2 000 €

Cette proposition a été validée en date du 3 septembre 2013.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Association JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DU PAYS D'AIX EN PROVENCE pour sa participation au Congrès mondial «RIO 2013».
- **DIRE** que les crédits seront prélevés sur la ligne 92048 6745 1440 qui présente les disponibilités budgétaires suffisantes.

**2013.508 - RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**